

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

19

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **SEPT JUIN** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le trente et un mai, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoints

MME Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Nicolas SALLAZ, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Demaison

Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Littoz

Mme Michèle MADDALENA a donné procuration à M. Millet-Ursin

Mme Sophie PIAIA a donné procuration à Mme Forestier

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Charles.

M. Michel VINCENT a donné procuration à M. Chappet

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Gourdin

M. Hubert BERTHOLLET, absent.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

N° 2023-033

Acquisition de parcelles
en alignement de voirie –
Route de la Poudrerie à
Verthier

LE MAIRE EXPOSE

Par courrier en date du 04 novembre 2014, la société European Homes, dans le cadre de la procédure de délivrance du permis de construire pour la réalisation de l'opération de Bellanse a pris l'engagement à l'issue des travaux de réalisation de rétrocéder une bande de terrain le long de la route de la Poudrerie. Cette bande de terrain est composée des parcelles B 3990,4027, 4131 et 4172.

Cette rétrocession permet l'élargissement de la route de la Poudrerie conformément à la réserve n°2, inscrite au PLU à l'époque afin de sécuriser le carrefour.

Les travaux de réalisation du projet immobilier de Bellanse arrivant à terme le notaire d'European Homes sollicite la Commune afin qu'elle confirme son accord sur l'acquisition des parcelles B 3990,4027, 4131 et 4172 pour l'euro symbolique.

Cette opération a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 31 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL**APRES AVOIR DELIBERE****DECIDE, à la majorité : 15 voix contre**

DE NE PAS DONNER suite à la proposition d'acquisition à l'euro symbolique des parcelles B 3990,4027, 4131 et 4172 situées route de la poudrerie à Verthier.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
M. Stéphane RECOQUE



Le Maire,
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le